

LA CHARTE

SUICIDE ÉCOUTE

01 45 39 40 00

7/7 • 24/24



www.suicide-ecoute.fr

L'ÉCOUTE DE SUICIDE ÉCOUTE

L'association Suicide Écoute est aconfessionnelle et apolitique. Son objet est d'aider, par l'écoute téléphonique, les personnes en grande souffrance ou ayant des idées suicidaires et de leur offrir la possibilité de s'exprimer en toute liberté.

Elle ne porte pas de jugement moral sur le suicide.

Elle est exclusivement constituée de bénévoles.

L'association a choisi d'être humaine, solidaire, désintéressée, non directive et totalement anonyme.

RECRUTEMENT ET FORMATION DES ÉCOUTANTS

L'association est composée d'écouterants bénévoles, hommes et femmes d'origine socioprofessionnelles et culturelles diverses. Ils se relaient au téléphone 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

L'entrée dans l'association se fait après 1 ou 2 entretiens avec des membres de l'équipe. La sélection a pour objet de s'assurer : de l'aptitude du candidat à l'écoute, de ses dispositions à échanger en équipe, de sa faculté de remise en question personnelle indispensable à l'exercice de la fonction.

L'association assure aux bénévoles une formation initiale.

Chaque bénévole s'engage à suivre cette formation dont les objectifs et les modalités sont définis par l'association.

L'engagement moral du bénévole est d'une durée minimale de deux ans.

L'association a mis en place une supervision mensuelle des écouterants pour assurer leur formation continue et une évaluation constante de leur écoute.

MISSIONS ET ENGAGEMENT DES ÉCOUTANTS BÉNÉVOLES

Les écouterants s'engagent à :

- Respecter l'anonymat des appelants et le leur. Cet engagement est le principe fondamental de l'écoute à Suicide Écoute.
- respecter les personnes dans leurs convictions et leurs droits,
- favoriser leur liberté d'expression en garantissant la confidentialité de leur parole et de leur situation,
- s'abstenir de toute attitude moralisatrice ou culpabilisante,
- favoriser chez l'appelant le sentiment d'estime de soi,
- ne pas chercher à imposer une quelconque ligne de conduite,
- laisser à la personne la possibilité d'être initiateur et acteur.

ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

- Sur un plan interne :

L'association s'engage à sélectionner, former, informer les bénévoles dans les domaines de l'écoute et de la question du suicide.

Elle apporte les soutiens nécessaires, propose les formations adaptées et développe une culture, un savoir et une éthique commune.

- Sur un plan externe :

L'association contribue à sensibiliser l'opinion publique à la possibilité d'une prévention du suicide en lien avec ses différents partenaires.

Elle participe à la réflexion sur l'acte suicidaire et l'accompagnement des personnes suicidaires avec tous les acteurs concernés, notamment les professionnels de la santé. Elle coopère avec les institutions éducatives, sanitaires, sociales pour mieux repérer les causes qui conduisent à la tentation du suicide, trouver et diffuser les moyens d'y faire face.

Elle apporte son concours aux institutions qui la sollicitent pour participer à l'effort de prévention du suicide.